



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	111-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.167
Déposée le :	03.06.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS) (porte-parole) Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S) Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF) Buri (Konolfingen, PVL) Stotzer-Wyss (Büren an der Aare, PEV)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 06.06.2024
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	-
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Soutien aux projets pilotes « Développement du Grand Marais »

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de destiner une partie adéquate de l'ensemble de la superficie que l'établissement pénitentiaire de Witzwil restitue à l'Office des immeubles et des constructions à la mise en œuvre des essais pilotes prévus dans le cadre du projet « Développement du Grand Marais » ;
2. de tenir compte de manière globale, au moment de la cession des parcelles, de la production agricole et de la protection de la nature et de la biodiversité, conformément au but du projet « Développement du Grand Marais ».

Développement :

Le canton de Berne a annoncé que 385 hectares de surface agricole appartenant à l'établissement pénitentiaire de Witzwil seront restitués à l'Office des immeubles et des constructions qui fait partie de la Direction des travaux publics et des transports. L'établissement pénitentiaire de Witzwil a pris ses responsabilités en matière de valeurs environnementales ces dernières années. De nombreux projets de revalorisation ont été réalisés avec différents partenaires locaux et d'autres projets visant à rendre ces parcelles plus écologiques sont déjà en cours de planification. Les mesures réalisées démontrent déjà leur efficacité.

Par ailleurs, dans son Programme gouvernemental de législature 2023-2026, le Conseil-exécutif a défini l'axe de développement suivant dans le cadre de l'objectif 5 : « *L'utilisation durable et respectueuse du sol en tant que ressource précieuse et non renouvelable pour*

l'agriculture et l'économie est encouragée, tout comme l'économie circulaire et la biodiversité. »¹

Divers projets concernant le Grand Marais vont aussi dans le sens de cet axe de développement. Pour cette région, le Conseil-exécutif s'est fixé le but suivant : *« Ce projet vise à promouvoir dans le Seeland une production maraîchère qui soit durable et compétitive tout en réduisant l'impact sur les eaux et le sol à un niveau écologiquement acceptable. »²*

Il est prévu d'atteindre ce but dans le cadre du projet « Développement du Grand Marais ». Étant donné les nombreux défis écologiques et sociaux auxquels est confronté le Grand Marais, la fondation Wyss Academy for Nature (WA), en collaboration avec l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN), a lancé ce projet participatif visant à développer et à mettre en œuvre des essais pilotes innovants en étroite coopération avec les acteurs concernés. Le projet « Développement du Grand Marais » poursuit plusieurs sous-objectifs et vise notamment à garantir une exploitation agricole pérenne en tenant compte des aspects économiques et sociaux, à augmenter la biodiversité à travers la création et la valorisation d'habitats, ainsi qu'à promouvoir la diversité des espèces et à améliorer les fonctions écosystémiques.

Des représentantes et des représentants de l'agriculture, de la protection de l'environnement, du monde scientifique, du secteur de la gestion des eaux et d'autres services sont en train d'élaborer des projets afin d'atteindre le but commun. Or, il faut des surfaces pour mettre en œuvre ces nouvelles approches, les tester, puis les évaluer. La nouvelle affectation des terrains de Witzwil offre une solution idéale. Non seulement ces surfaces se trouvent dans le périmètre du projet du Grand Marais, mais encore les sols sont riches en matière organique et présentent une valeur écologique élevée, ce qui prédestine ce lieu à accueillir les essais pilotes.

Les conclusions de ces expériences contribueront à améliorer la viabilité de l'agriculture locale, à contenir l'érosion des sols et à accroître la résilience des écosystèmes dans le périmètre du Grand Marais. La présente motion appelle le Conseil-exécutif à assurer les conditions nécessaires au succès de la prochaine étape des projets réalisés.

Motivation de l'urgence : une équipe de projet est en train de travailler sur la définition de règles d'adjudication.

Destinataires

– Grand Conseil

¹ cf. Objectif 5 du Programme gouvernemental de législature 2023-2026, p. 10.

² Cf. Projets en cours stratégie environnementale : Gestion durable des eaux et du sol dans la région des Trois-Lacs.